

avant *civitas Elvitorum, Avenlicus*; donc, comme nous l'avons déjà fait remarquer, si Avenche eût été la cité, le siège épiscopal de toute l'Hclvétie, la *Notice* n'aurait pas cité Nyon et surtout au premier rang. Si l'on veut dire que c'est par déférence pour la colonie romaine, nous répondrons qu'alors il y aurait le titre simple de *colonia Equestrium* et non le titre de *civitas*, et que cette mention serait la dernière.

Selon une opinion moderne citée par le continuateur du *Gallia christiana*, l'évêché de Nyon n'aurait été formé qu'en 500 par saint Amand fuyant le fer et la flamme des Huns (1). Mais si cela était, pourquoi en 517, lors du concile d'Epaone (qu'on croit être Yenne), l'évêque de Nyon ne souscrit-il pas au concile? Nous partageons l'opinion qui fait vivre Audax au commencement du V^e siècle, et nous croyons qu'il fut le premier évêque de Nyon privé de son siège (2), mais nullement le premier évêque de Belley.

TARNISCUS.

Guichenon donne à Tarniscus le chiffre 2 et le fait successeur d'Audax. On trouve encore le nom de Tarviscus (3) donné à ce prélat. Certains auteurs font Taniscus contemporain du concile d'Epaone (517) (4) et veulent que ce soit Taniscus qui ait signé au concile et non Tauricianus évê-

(1) Primus Bellicensis episcopus Audax in priscis codicibus legitur.... aliud ei tempus sane tribuendum esset, si tuta fides hodierno scriptori haberetur, qui scilicet ipsum «piscopalem Nividuni sedem anno cerciter 500 conditum asserit, à sancto Amando Vesonlionem quam Hunni civitatemferro flammisque pervaslaverunt fugiente. (Haurcau, *Gai. christ.*, 1861, p. 603.)

(2) Audax porrô sedit in Bellicensi pontificatu an. 412 juxtà tubulos Bisontinenses et Bellicenses. (*Gai. christ.*, anc. édit., t. II, p. 351.)

(3) *Gai. christ.*, anc. édit. t. II, p. 355.

(4) CONCILIDM EPAONENSE, — Avitus E. E. Viennensis, — Viventiolus